

Les descendants de Sulpice



François Darnault x Rodhène Guilpain

bail par le chapitre de Levroux des métairies de la Bessonnière
et de Piedsec à François Darnault, fermier en place
en date 16 février 1723

Bail de la baronnie de Labrousse Le 16 fevrier 1723 jusqu'au 1756

Vu bail a ferme de...
pour...
par...
de...
francois...
d'...
Bailleur...
7...



Les notaires de la Baronnie...
à nous assignés, fuim présents...
Messieurs les Docteurs & Chanoines de l'eglise Collégiale...
seculière de Saint Julien dud' lieu. Les sieurs de...
nos mandés par les licencés et bacheliers...
pour ce jour et les jours suivants...
francois Mauges, Gabriel...
et...
à laquelle, apres les publications...
avons...
à nous pour le temps de trois...
à l'avenir qui est...
de Saint George...
desd' trois...
pendant led' temps, à Francois...
de la Baronnie...
à recevoir led' lieu...
situez...
desd' lieux qui...
de l'eglise...
une...
Sous...
de...
à...
une...
de la...
à...
à...
du...
comme...
du...

En une demise au bout le tout Couvert de paille. De Gualme. laquelle
 Montonnée à son de quelle Contain a été Constaté par led daveau
 La face de plus pendant le cours du devin bail pour quoy a l'inspiration
 du presm d'ice luy sera promis de retenir à l'enlève led Bastime
 finice unice l'ord. Juis du esapre. le detour à Constaté audit
 Lui la luy l'apria la Vallon Que grange Couverte de t'Guille
 Le daveau en la quelle y a un toit a deux bous. Une autre grange
 Couverte de memo t'Guille le daveau en la quelle. En sous le mesme
 Mais y a une Cour. laquelle devine grange a été Constaté
 aud lieu de la Hoffmann. des matériaux de Celle qui Estoit l'ancien
 aud lieu de piedsee par le b' p' du presm En Constaté de la clause
 du bail du six. J'années mil six. C'est qu'avant sept. J'années. Laquelle
 lad grange a partien a p' Juis du esapre. Comme les latins Chrestien
 aud lieu C'z dessus. l'ancien. Une Cour entouré des d'instumentes
 Les J'années ou ses C'z dessous. l'ancien. le tout de la Contain
 Environ pour le p'

Une pieste de terre de la Contain Environ fut mouzies qui jouste
 du l'ancien le C'z dessous de l'ancien. un grange d'ice du C'z dessous de l'ancien
 et l'ancien du midy les terres de la metairie de la l'ancien du septentrion
 de l'ancien de l'ancien.

Une pieste de terre Contain Environ quatre septuies qui jouste
 du l'ancien les terres du l'ancien du midy les terres de la metairie de l'ancien
 du C'z dessous le C'z dessous de l'ancien un grange d'ice du septentrion l'ancien
 du lieu du l'ancien apellé le l'ancien maugre.

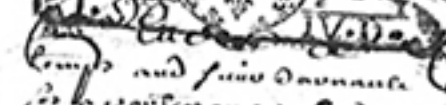
Une autre pieste de terre ^{de la} Contain Environ Cinq Septuies qui jouste
 du l'ancien le C'z dessous de l'ancien. un grange d'ice du C'z dessous de l'ancien
 a grange d'ice du midy l'ancien du l'ancien l'ancien du l'ancien
 du septentrion l'ancien de la metairie des années de celle du daveau
 par les années de la l'ancien.

Une autre pieste de terre de la Contain Environ un
 mouzies qui jouste. d'une part le C'z dessous de l'ancien un grange d'ice
 d'autre le C'z dessous de l'ancien de Saint galles al'ancien d'autre
 les terres de l'ancien de l'ancien.

Une pieste de terre de la Contain Environ deux arpens
 situés devant le C'z dessous de l'ancien qui jouste le C'z dessous
 de l'ancien a l'ancien le l'ancien Bois de mouzies le l'ancien l'ancien
 des d'années de pendant de la metairie de la d'années.

Une autre arpens de terre situés en la d'années de
 l'ancien au lieu apellé la Gallie de montailles qui se partageoit
 autre fois avec un autre arpens de la metairie

De la Bruerie. Et des plus a l'été d'icelle. Et jouste led
Buisson de la porte. Et luy dependant de lad metairie de la Bruerie.
G.E.S. Et d'autre le pré de la Bôrie de montailaule
Et du côté du couchant les terres de la metairie
des Vaux;



Comme led sire du Chastel pour le même
temps auid sire d'auant. Et acceptant la lre de pille. Et l'outtre
de la metairie de la dependance qui est assise en un Coups de
Bastiment. Et contenance sous le mesme sire une chambre de maison
La une Bregerie. Batié. En une pieste de terre de la Contance
Division trois mançies apellés les bestes d'un coups de bastiment
de terre d'auant. Et d'auant qui jouste d'auant le Chastel d'icelle
L'oune atoyance. Et la l'oune d'icelle, du midy les terres de la metairie
de la Chevassé. Et des sudreves du couchant le Chastel d'icelle
a l'oune d'icelle. Et du Septentrion la terre de la metairie
du Coups de terre d'auant. Et d'auant par luy acquis
des sire de laage.

Et l'oune trois Septies de terres qui jousten d'auant le Chastel
de cette ville la grange d'icelle, du couchant les terres du sire
Estienne. Et l'oune du midy les terres des arames. Et celles des sire
de la Dame rabris, Et du Septentrion les terres de la metairie
de la Chevassé. Et d'auant les terres d'icelle. Et d'auant le Chastel
de cette ville. Et d'auant les terres d'icelle.

Et l'oune deux Septies d'oune de terres situées pres le faubourg
de cette ville qui jouste d'auant les terres des sire de la Dame
rabris le Chastel qui conduit de cette ville aux coudreves
Entre d'icelle du couchant les terres du sire de la Chevassé
du midy les terres des sire de la Dame rabris. Et du Septentrion
led Chastel de cette ville. Et d'auant.

Et l'oune deux Septies d'oune de terres qui jousten d'auant
du midy les terres de l'oune de cette ville, du Septentrion
les terres des sire. Et l'oune jouste d'auant le sire de
Coursans. Et l'oune des arames. Et l'oune des
L'oune des arames. Et l'oune des arames.
Et l'oune une metairie. Et l'oune de la Contance. Et l'oune
Septies situées entre les Cloux de la moune. Et l'oune
qui jouste d'auant le Chastel de la ville d'icelle.
du couchant la terre du sire qui fut aux sire de laage
aluy d'icelle par sire Benoit. Et l'oune Jacques. Et l'oune

uz qu'on ne s'adonne d'aucun temps au bonne que
les d'aucunement avec la bonte de la main le
Eulenez a labiz du poyne bail sy s'adonne
maines l'uyt d'us fort. Le d'aucunement
Confession au p'ice cy poyne au d'aucunement
la valleur d'uy l'uyt d'aucunement, Tiendrez le d'is
d'aucunement au d'aucunement a fermer p'nd le d'is
du poyne bail le nombre de l'ens deux
beber meres qui y sont adonnez a p'ndre
au d'uyt d'us fort, Tenore le nombre d'uy
fontaine au beber fontaine au d'uyt d'us fort
d'us fort au d'us fort du poyne au d'is
de l'elles au bail qui l'uyt d'us fort d'uy
d'uyt d'us fort au d'is d'uyt d'us fort d'uy
p'ndre p'ndre au d'is le nombre de l'ens
deux beber meres cy sont fontaine au d'is
qui d'aucunement le meme bail a p'ndre
p'ndre cy sont d'uyt d'us fort au d'is d'us fort
au d'is d'us fort d'us fort d'us fort le d'is
d'aucunement d'us fort d'us fort d'us fort le d'is
nombre de l'ens deux beber meres au
le p'ndre cy sont qui d'aucunement le d'is
d'us fort d'us fort d'us fort d'us fort d'us fort
le d'is d'us fort d'us fort d'us fort d'us fort
d'us fort que le d'is nombre de l'ens deux beber
meres soit p'ndre d'us fort d'us fort d'us fort
d'us fort d'us fort d'us fort d'us fort d'us fort
p'ndre d'us fort d'us fort d'us fort d'us fort

